

**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

Séance du 09 février 2023 à 20 heures 00 minute
Mairie - Salle du Conseil
Quorum : 9

Présents :

Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) :

M. BRODARD Benoit donne pouvoir à Mme BENKEDER Mina

Excusé(s) :

M. BRODARD Benoit

Secrétaire de séance : Mme AUCLAIR Laurie

Président de séance : M. GARNIER Gilles

1 - Compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2023.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 12 janvier 2023, sont invités à faire part de leurs observations et à se prononcer sur son approbation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte-rendu des réunions de structures intercommunales.

Les membres du Conseil Municipal sont informés des réunions de structures intercommunales (EPCI ou associations), qui se sont déroulées durant le mois de janvier 2023.

- Réunion de la commission culture, tourisme, patrimoine et voie bleue de la CCDSV :

Les membres de la commission se sont vu présenter les demandes de subventions présentées dans le cadre de projets culturels.

Maintien de la subvention d'acquisition de documents pour les bibliothèques du réseau, à hauteur de 1€ par habitants, soit 1 457,00 € pour la Commune de Savigneux.

Présentation du bilan moral des écoles de musique de Trévoux et de Fareins

Présentation des demandes de rénovation de biens du patrimoine local (6 demandes pour 2023) et point sur le projet d'installation de panneaux d'information pour des randonnées.

- Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône :

Il est constaté une baisse de la consommation en eau par les ménages.

La longueur de canalisations d'eau potable remplacée chaque année par le syndicat est supérieure à la moyenne nationale et des efforts vont être réalisés pour faire progresser encore cette situation.

Abandon de deux puits d'eau potable sur Villars les Dombes qui ne sont plus aux normes, avec rétrocession des installations à la commune.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de cette assemblée.

- Maison France services à Trévoux :

Ce nouveau service d'accueil du public, rencontre un grand succès, le temps de travail des agents sera augmenté pour permettre une plus large ouverture au public.

3 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de commande publique et de gestion du patrimoine communal.

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Modification fermeture portail coulissant cantine	ALC Métallerie	818,40 €
Réparation portail atelier Voirie	SOMAFI	915,60 €
Contrôle Mines camion incendie + entretien	Bernard TRUCK	1 015,40 €

Gestion du patrimoine communal :

Par suite du décès du locataire d'un atelier artisanal municipal, un repreneur s'est fait connaître, il s'agit du beau-fils du précédent locataire. Celui-ci reprend la même activité de plomberie.

Afin de lui permettre de se constituer une clientèle et de pérenniser son entreprise, Monsieur le Maire a décidé de lui accorder une convention d'occupation précaire pour ce local pour une durée de 4 mois à compter du 1er février 2023.

Le loyer est de 570,00 € HT.

4 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière d'urbanisme.

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises en matière d'autorisation du droit des sols durant le mois de janvier 2023.

5 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de droit de préemption urbain

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises par Monsieur le Maire, concernant l'exercice du droit de préemption, lors du dépôt de déclaration d'intention d'aliéner.

6 - Nomination d'un membre du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 10 juin 2020, il a été décidé de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, dont 6 représentants du Conseil Municipal.

Parmi les représentants du Conseil Municipal, se trouvait Mme Brigitte KLEIN, laquelle a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale et d'adjointe au Maire, aussi il est nécessaire de la remplacer au sein du conseil d'administration du CCAS.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature auprès des conseillers municipaux pour cette fonction.

Monsieur Philippe THEVENARD se porte candidat.

Monsieur Philippe THEVENARD est élu à l'unanimité pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. BRODARD Benoit (représenté par Mme BENKEDER Mina)

Contre :

Abstention : M. THEVENARD Philippe

7 - Adhésion au service économe de flux mutualisé proposé par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose aux communes volontaires le service économe de flux à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de Savigneux souhaite confier à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée la mise en place d'un service économe de flux mis en œuvre par la SPL ALEC AIN. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune de Savigneux participera à hauteur de 0,40 € par habitant et par année civile. Le nombre d'habitants pris en compte est celui des derniers chiffres du recensement disponibles dans la fiche de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette participation sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque année civile.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'économe de flux pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'adhérer à ce service économe de flux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;
- De désigner M. Jean-Pierre BREVET comme « élu référent » suppléants : Fabrice PESNEL et Guillaume PORTHE ;
- De désigner M. Yannick PERRET comme « agent technique référent » ;
- De désigner M. Christophe TAPONAT comme « agent administratif référent » ;
- De participer à hauteur de 0,40 € par habitant et par année civile ;
- De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».

AUTORISE

Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Indemnités de fonction d'une conseillère municipale déléguée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 10 juin 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : (modalités du vote à préciser) - d'allouer, avec effet au 9 février 2023, une indemnité de fonction à la conseillère municipale déléguée suivante : Mme Nadine GONIN conseillère municipale déléguée aux associations et manifestations festives par arrêté municipal en date du 14 janvier 2023

Et ce au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 241.53 € à la date pour l'indice brut mensuel) soit un montant annuel de 2 898, 36€. Cette indemnité sera versée mensuellement.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : Mme AUCLAIR Laurie, Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe, M. BRODARD Benoit (représenté par Mme BENKEDER Mina)

Contre :

Abstention : Mme GONIN Nadine

9 - Travaux en cours :

Renouvellement du marché public de fauchage des accotements des voiries communales : le marché actuel se termine en ce début d'année. Une consultation est lancée, les offres sont attendues pour le 17 mars 2023.

Les travaux de réfection de la toiture de l'hôtel Carpe Diem, avancent bien, aucun obstacle majeur n'a été rencontré, le chantier se terminera dans les temps prévus.

Les travaux de peinture de l'appartement du bâtiment « est » des anciennes écoles au 1^{er} étage, commandés en fin d'année dernière ont été réalisés durant le mois de janvier.

Les agents communaux vont refaire le traçage des places de stationnement du parking de l'espace Raymond SANLOUP durant les congés scolaires d'hiver.

Le Bureau Véritas a effectué les vérifications annuelles des installations électriques de l'espace Raymond SANLOUP, de l'école et de la cantine scolaire. M. Jean-Pierre BREVET, adjoint aux travaux et aux bâtiments est chargé de faire effectuer les travaux ou aménagements nécessaires pour lever les quelques remarques du rapport.

10 - Questions diverses :

- Opérateur téléphonique mairie et école :

Confronté à des pannes régulières, les services de la mairie et de l'école se retrouvent confrontés à des coupures d'accès internet et de téléphone qui peuvent durer plusieurs jours. Ces dysfonctionnements étant rencontrés chez l'opérateur actuel, il a été décidé de consulter d'autres opérateurs, la proposition de Free Pro est retenue à l'unanimité.

- Manifestations festives :

- Conscrits 2023 : une rencontre a été organisée avec les présidents de la classe en 3, de la classe en 4 et la classe en 5, afin de définir précisément le planning et d'organiser les festivités.
- Fête de la Sainte Barbe avec les pompiers de la Commune : la fête se tiendra le dimanche 12 février à 11h à l'Espace Raymond SANLOUP.

- Affaires scolaires :

Le 19 janvier dernier, à l'occasion de la journée de grève nationale, 3 enseignants sur les 6 de l'école de Savigneux ont fait grève. Un service d'accueil minimum a été organisé avec le concours des ATSEM, 15 enfants ont été accueillis.

- Budget 2023 :

La commission des finances se réunira le mardi 21 février 2023 à 20h15 pour examiner le projet de budget 2023 et proposer des projets d'investissements. Une opération de travaux pour le réseau d'eaux pluviales est notamment à prévoir. De lourdes contraintes pèseront toutefois sur ce budget 2023, du fait de la hausse du coût des énergies. Le budget devrait être proposé au vote du conseil municipal lors de la séance du mois de mars, à condition que les services du trésor public aient rendu le compte de gestion définitif, à temps.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 16 mars 2023 à 20h00.

La séance est levée à 21h45.

La Secrétaire de séance,
Laurie AUCLAIR

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire
Gilles GARNIER

